d'intérêt historique, un édifice vieux de quatre-vingts ans! On a ensuite commencé n'ait eu assez de courage ou de sens des les travaux en vue de chercher à faire d'une affaires pour empêcher qu'on gâche, comme ancienne construction une résidence moderne.

Qu'est-ce que cela va coûter? On aurait cru qu'au moins à ce stade, le Gouvernement chercherait à s'enquérir des frais estimatifs. ont déjà traitée ce matin. Une disposition pro-Ne s'étant pas assuré, conformément à un principe élémentaire en affaires, de ce que coûterait la construction d'un édifice moderne correspondant à ce vieil immeuble, le Gouvernement a commis une deuxième erreur, une deuxième bévue. Il ne s'est même pas obtenu une estimation des frais de ce genre de rénovation et de reconstruction, car c'est une entreprise d'envergure, n'en doutez pas. Le ministre des Travaux publics (M. Fournier) a affirmé à la Chambre que les réparations et les améliorations à l'édifice principal coûteraient \$135,000, d'après partir de là pour poser un acte qui cloche ce qu'on lui avait dit, et que ce n'était qu'une estimation. Mais, monsieur l'Orateur, il faut que la Chambre comprenne bien qu'il ne du Canada \$5,000 pour l'utilisation de la mais'agissait pas d'une estimation fournie avant le début des travaux. Le Gouvernement a décidé d'entreprendre cette reconstruction sans s'être procuré auparavant une estimation nette des frais de la construction. Il ne sait pas même aujourd'hui à combien s'élèvera la dépense. Il ne peut même pas nous dire ce que coûtera le nouvel aménagement de l'emplacement: ce que coûtera l'ameublement. Il ne peut effectivement rien dire de ce qu'à mon avis, les honorables députés, en invoquant le bon sens en affaires, auraient voulu savoir ou auraient demandé au tout début de l'entreprise, avant d'y donner leur approbation. Le Gouvernement a eu une bonne idée, qui est généralement acceptée, savoir fournir au premier ministre du Canada une résidence convenable. Mais il a gâché toute l'affaire.

Peut-être serait-ce difficile de revenir sur la décision. Le Gouvernement s'étant prévalu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décret du conseil, la Chambre n'a pas eu l'occasion de discuter la question. Nous sommes maintenant arrivés à un point où il serait difficile de procéder en hommes d'affairs et de racheter les erreurs du Gouvernement. Il est regrettable qu'aucun membre du Gouvernement n'ait eu assez de bon sens pour signaler au cabinet qu'il procédait de la mauvaise façon en ce qui concerne la résidence du premier ministre, et qu'il était à commettre des bourdes. Il aurait d'abord fallu se demander si la maison choisie convenait à la fin à laquelle on la destinait et se renseigner sur ce qu'il en coûterait pour la transformer convenablement.

Il semble qu'aucun membre du cabinet

on l'a fait, une idée excellente.

Une dernière observation au sujet du bill. Il s'agit d'une question que certains députés pose d'exiger du premier ministre \$5,000 par année, et un montant proportionnel à l'égard de toute période de moins d'un an, pour les vivres et le logement destinés à sa famille et à lui-même. Les députés, j'en suis sûr, féliciteront le premier ministre (M. St-Laurent) des motifs qui l'ont inspiré à cet égard. Le chef suppléant du Gouvernement nous les a exposés ce matin. Personne ne trouve à redire aux beaux sentiments qui animent le premier ministre.

D'autre part, les députés ne devraient pas en principe. A mon sens, la disposition du bill qui propose d'exiger du premier ministre son repose sur un principe mal fondé. Si j'ai bien saisi les paroles du chef du Gouvernement, et je ne prétends pas les citer exactement, il a dit qu'on a fixé le montant d'après les dépenses courantes du premier ministre.

Nous ignorons combien de temps le premier ministre présentement en fonctions occupera la résidence. Son successeur s'y installera peut-être dans des circonstances tout à fait différentes. Ses dépenses courantes s'élèveront peut-être à un peu moins de \$5,000 par année ou à beaucoup plus. Ce qui démontre, à mon sens, que le chiffre est mal fondé, c'est qu'il est calculé d'après les dépenses du présent premier ministre.

Monsieur l'Orateur, il n'est rien qui empêche tout premier ministre qui, prochainement ou plus tard, habitera cette résidence de verser la somme qui lui plaît au fonds du revenu consolidé du Canada, s'il estime qu'en occupant cet immeuble, il jouit d'un avantage qu'il ne veut pas accepter sans verser une somme appropriée. Cependant, je soutiens qu'il est mauvais, en principe, d'insérer dans un bill qui deviendra une loi du Parlement du Canada une disposition de ce genre, qui prescrit un chiffre établi à la lumière des circonstances qui s'appliquent au présent titulaire, mais qui pourront n'avoir aucun rapport avec celles d'un premier ministre futur.

L'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) a signifié son intention de présenter un amendement à cet article du bill. J'espère qu'il donnera suite à son dessein, ce qui fournira à la Chambre l'occasion d'exprimer son opinion à ce sujet. En effet, je suis convaincu que la Chambre n'approuvera pas l'article en cause, si on lui donne l'occasion

de se prononcer à cet égard.